



Sur une capacité de 2,5 milliards de mètres cubes, il doit manquer plus de 500 000 m³ d'eau dans les étangs de France.

Commencerait-on à considérer le problème des sécheresses ? Celle de 2017 permet au moins de donner un écho particulier au programme de gestion quantitative de l'eau, présenté le 9 août 2017 en Conseil des Ministres par Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

<http://agriculture.gouv.fr/secheresse-nicolas-hulot-et-stephane-travert-presentent-les-actions-pour-une-meilleure-gestion-de-la>

réaliser, là où c'est utile et durable, des projets de stockage hivernal de l'eau afin d'éviter les prélèvements en période sèche, lorsque l'eau est rare ;
soutenir et valoriser la recherche et le développement de nouvelles solutions dans nos différents organismes scientifiques ainsi que dans les pôles de compétitivité hydrique.

LA CREATION DE RETENUES DEAU

Les agriculteurs-éleveurs ont mis en œuvre, au fil des époques, des techniques de collecte ou de dérivation de l'eau des rivières pour satisfaire leurs besoins de production.



Après la disgrâce des étangs multiséculaires depuis la LEMA 2006 et d'une manière générale

de toutes les dérivations, en faisant porter sur ces ouvrages un poids administratif dissuasif, les usagers ont dû inventer de nouveaux moyens de stocker l'eau. Un remède pire que le mal ?



Pas de commentaire concernant le stockage anti-écologique à gauche; à droite, la bassine domine le ruisseau en contre bas; il eût suffi de la déplacer en aval pour qu'elle soit alimentée par l'eau du ruisseau.

Née par défaut, par « substitution » aux modes de stockage plurimillénaire de l'eau, cette nouvelle technique de création de retenues collinaires (édifiées sur une colline), retenues de substitutions, bassines n'est pas sans conséquences. Elles impactent le foncier, nécessitent de gros travaux, pompent dans la nappe phréatique, utilisent des milliers de tonnes de bâches et sont énergivores.

N'est-ce pas un non-sens de ne plus capter l'eau gravitaire et de pomper dans les eaux souterraines alors que 142 Mdm³ d'eaux superficielles se perdent vers l'océan ?

Il est assez curieux de constater que ceux qui vocifèrent et dénoncent les techniques nouvelles de stockage de l'eau ont très fortement contribué à leur émergence dans toutes les instances de l'eau depuis la LEMA.

Affirmer que la dérivation de l'eau d'une rivière ne serait possible qu'en construisant de nouveaux barrages procède de la désinformation. La dérivation de l'eau ne contrarie donc pas la continuité écologique.



photo de gauche: la dérivation -sans barrage- part à gauche; photo de droite: quand le débit le permet, cette dérivation -sans barrage- alimente un canal d'une capacité de 1000 litres/s

Stigmatiser les étangs et en même temps s'opposer aux retenues est une posture incohérente et non durable : elle ne répond pas à l'enjeu de l'augmentation des besoins en eau.

EXISTE-T-IL UNE ALTERNATIVE AUX NOUVELLES RETENUES?

Le retour au bon sens nous semble d'une impérieuse nécessité.

- 1) revenir à l'usage de l'eau gravitaire : elle ne nécessite aucune énergie,
- 2) le stockage de l'eau sur un terrain naturel
 - évite l'utilisation calamiteuse de bâches,
 - contribue, grâce aux infiltrations, au rechargement des nappes phréatiques, au lieu de les épuiser par pompage,
- 3) dresser un inventaire de tous les sites qui portaient des étangs dans le passé et créer un classement de protection dans les PLUI

La carte de Cassini et la carte d'Etat-major nous renseignent sur la présence de nombreux étangs disparus depuis la Révolution. Les sites conservent cependant tout leur potentiel de stockage : la topographie n'a pas changé. Nous observons en outre une considération du concept de l'ACB (analyse-coût-bénéfice) qui fait défaut de nos jours : l'homme cherchait à construire le barrage le plus court possible en obtenant la surface en eau la plus grande possible.

protection foncière: afin que les sites d'intérêts hydrologique, hydraulique, piscicole ne deviennent, après remblais, une zone industrielle ou commerciale (exemples fréquents) ils pourraient faire l'objet d'un classement à l'instar des zones A et N dans les documents d'urbanisme.



l'étang de Pont Buret couvrait 25-30 ha. Il n'existe plus; Au plan technique, le barrage et le déversoir sont encore en très bon état: il suffit de refaire une vanne et de la baisser. (sous toutes réserves de maîtrise foncière, d'usage du sol et

d'autorisation de remise en eau à solliciter auprès de l'autorité en charge de l'eau)

4) les étangs existants sont souvent sous-employés sur le plan hydrologique.



photo de gauche: il manque 90 000 m3 dans cet étang; photo de droite: le niveau est maintenu en permanence à 1,50 m de moins que sa cote initiale.

La plupart d'entre eux sont très en deçà de leur cote de niveau d'origine. Les propriétaires démotivés par les oiseaux piscivores, épouvantés par le spectre administratif préfèrent ne rien faire.

Au lieu d'engager des fonds importants dans de nouvelles retenues (avec les inconvénients environnementaux exposés) les Agences de l'eau pourraient contractualiser avec les propriétaires d'ouvrages d'intérêt hydrologique pour le pompage ou le soutien d'étiage.

5) Mettre un frein à la destruction aveugle des étangs existants. Un mode de pensée conforme à l'intérêt général inciterait plutôt à les reconstruire et à en créer d'autres, selon les besoins et dans le respect de la continuité écologique, plutôt qu'à les détruire à tous crins. On constate, avec quelques années de recul, ce que l'idée devenue tabou de création

d'étangs a fait naître comme idée de substitution, avec ses effets collatéraux.

6) Quand les cinq facteurs précédents ne trouvent aucune application locale, l'eau peut être dérivée d'un cours d'eau, transportée dans un canal qui alimente un étang à créer à proximité des besoins. Il ne s'agit ni de prospective et encore moins d'une idée novatrice : cette technique millénaire permet d'irriguer toute la région méditerranéenne. Un EPCI dans le cadre de la GEMAPI pourrait la mettre en œuvre en Poitou-Charentes ou en région Centre, par exemple.

7) Après avoir considéré les éléments multifactoriels ci-dessus, et seulement après avoir constaté leur incapacité à être mis en œuvre, on pourrait recourir à la création de retenues de substitution.

Cette méthodologie nous semble intéressante dans la mesure où elle respecte tous les intérêts (l'économie, l'environnement et l'homme).

CONCLUSION

La gestion quantitative de l'eau n'est pas, en théorie, un problème technique difficile à résoudre : la France en est bien pourvue. La sécheresse est donc un paradoxe.

Le retour au bon sens et l'application des techniques ancestrales, temporairement démodées, vont se heurter au frein hydro-social dicté par ceux qui estiment que tout va bien... puisque l'eau coule à leur petit robinet.

ouvrages hydrauliques associés au canal de Gap: réservoirs de stockage



canal du Drac

